

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_8_14

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 36

Objet : Ressources
humaines Tableau des
effectifs Suppression de
postes

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame TRANCHET Myriam

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 selon laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
VU l'avis du Comité Social Territorial réuni le 8 octobre 2024.

Monsieur le Président expose :

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste).
En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu :

- des postes créés dans le cadre des procédures de recrutement,
- des départs d'agents pour mise à la retraite, disponibilité, mutation,
- des intégrations d'agents dans d'autres grades, notamment en raison des avancements de grade et promotions internes,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE SUPPRIMER** les emplois que présentés ci-dessous.
- **DE MODIFIER** en ce sens le tableau des emplois à compter de ce jour.

POSTES A SUPPRIMER		
GRADES	Nombre de poste	TEMPS DE TRAVAIL
Postes créés suite procédure de recrutement		
Attaché principal	1	35h
Ingénieur principal	1	35h
Ingénieur	1	35h
Postes créés suite procédure de recrutement		
Technicien territorial principal de 1ère classe	1	35h
Technicien territorial	1	35h
Rédacteur principal 1ère classe	1	35h
Rédacteur	1	35h
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	35h
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	35h
Adjoint administratif territorial	1	35h
Postes créés suite procédure de recrutement		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	35h
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	35h
Postes créés suite procédure de recrutement		
Adjoint technique territorial principal de 1er cl	1	35h
Adjoint technique territorial principal de 2è cl	1	35h
Fillière administrative		
Rédacteur	1	35 h
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	2	35 h
Fillière animation		
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	35 h
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	28,33 h
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	25,49 h
Adjoint d'animation	1	18,38 h
Adjoint d'animation	1	22,47 h
Adjoint d'animation	1	27 h
Fillière technique		
Technicien territorial principal de 1ère classe	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 1er cl	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 1er cl	1	31,94 h
Adjoint technique territorial principal de 1er cl	1	30,68 h
Adjoint technique territorial principal de 1er cl	1	6 h
Adjoint technique territorial principal de 2è cl	1	22,04 h
Adjoint technique territorial	1	18,48 h
Fillière médico social		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	35 h
Fillière sociale		
Agent spécialisé ppal de 1ère classe des écoles maternel.	1	28,56 h

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/11/2024
Publié le 21/11/2024
Transmis en sous-préfecture le 21/11/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



